

**ARRÊTÉ FIXANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT 2025 AU GRADE
d'Animateur territorial principal de 2^{ème} classe**

N° 2025/01/39

Monsieur le Maire de Portet-sur-Garonne,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025 :

NOM Prénom	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
JAUBART Jean-Charles	Animateur territorial	17/12/2024

ARTICLE 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Portet sur Garonne, le 27 janvier 2025

Le Maire, Thierry SUAUD,

Par délégation,

Le directeur général des services,



Monsieur Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>